



Pôle médiation

Faune sauvage



Un très grand nombre d'espèces animales s'est adapté à l'environnement des hommes. C'est le cas des hirondelles, des martinets, des fouines et de certaines chauves-souris qui s'installent dans nos maisons. La cohabitation peut parfois être difficile voir ne pas être acceptée. Pourtant, de nombreux animaux peuvent vivre à nos côtés sans nous gêner grâce à quelques astuces et à des aménagements simples.

OBJECTIFS

Répondre aux problématiques de cohabitation avec la faune sauvage

L'installation d'un animal sauvage dans le grenier ou le jardin peut entraîner des désagréments, des nuisances ou des phobies. C'est par la connaissance des mœurs des animaux et de la configuration du site qu'une solution peut être apportée.

"Nous avons des chauves-souris dans le grenier, c'est bruyant, ça sent mauvais et parfois, elles entrent dans les chambres, les pompiers ne veulent pas les détruire parce qu'elles sont protégées, pouvez-vous faire quelque chose ?"



"Aidez-moi, j'ai une fouine dans mon grenier, je ne peux plus dormir..."



Eviter la destruction d'espèces protégées

L'intrusion d'un animal sauvage dans notre environnement peut parfois être très mal vécue et l'objectif du pôle MFS est d'éviter que celui-ci soit tué sous le coup de l'exaspération et de la méconnaissance. Certains de nos hôtes font d'ailleurs partie des espèces protégées.



"Des hirondelles ont construit leur nid dans mon garage, elles salissent tout ! Comment régler le problème ?"

"Il y a des serpents dans le jardin, mes enfants pourraient se faire mordre, pouvez-vous les détruire ou les enlever ?"



La présence de la petite faune chez nous n'est-elle pas aussi un reflet de la qualité de notre environnement ? Alors préservons-là ! **Un technicien se déplacera pour vous rencontrer, vous écouter et analyser la situation avec vous. Ensemble, vous mettrez en place une solution alternative, écologique et durable, au problème de cohabitation.**

Répondre aux sollicitations visant à mettre en place des actions pour la biodiversité

De plus en plus de particuliers souhaitent accueillir de la biodiversité dans leur propriété. Des aménagements simples permettent de favoriser la vie animale comme par exemple la mise en place d'espèces végétales attractives, la création d'abris, l'utilisation de méthodes alternatives dans le jardinage...

"Je veux créer une mare chez moi, comment dois-je m'y prendre ?"

"Avez-vous des modèles d'abris à insectes, j'aimerais en mettre dans mon jardin ?"



Informier et sensibiliser le public sur la faune sauvage et la nature de proximité

Le pôle MFS diffuse des informations pratiques à travers des plaquettes d'information et des interventions tout au long de l'année (sorties nature, conférences, stages, formations).

Le CPIE des Pays de l'Oise met gratuitement son centre de documentation à disposition du public (les références sont consultables en ligne sur le www.cpie60.fr)



A qui s'adresse ce pôle ?

Particuliers, associations, collectivités, agriculteurs, forestiers, industriels... du département de l'Oise.

Partenaires techniques et financiers

Le pôle MFS est une action du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise, soutenu par le Conseil général de l'Oise. Les partenaires techniques de ce service sont l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Association MELES.

contact

Delphine CARON
CPIE des Pays de l'Oise-Pôle MSF
Ferme du Château d'Aramont
1, rue Saint Pierre - 60 410 Verberie
Tél : 03 44 40 61 30
Mail : cpie.paysdeloise@wanadoo.fr
www.cpie60.fr

